

2022-1992
2022-06-23

[Container]

GRUPE	4	7	11	FONGICIDE
-------	---	---	----	-----------

VERCORAS^{MD} F3 Traitement des Semences

FONGICIDE

SUSPENSION CONCENTRÉE

COMMERCIAL

Pour utilisation comme traitement de semences chez les cultures du Sous-groupe de culture 20A Colza (incluant mais ne se limitant pas au canola, *Brassica juncea* et moutarde de type huile de canola)

PRINCIPES ACTIFS :

Pyraclostrobin	16,7 g/L
Fluxapyroxad	16,7 g/L
Métalaxyl	13,3 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,007 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,007 %, du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,002 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00006 % comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,020%, du 2 bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0018% comme agents de conservation

Avertissement - contient l'allergène de soya

NO. D'HOMOLOGATION 33937

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT,
1-800-454-2673**

CONTENU NET : 1 L à 1 000 L

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

VERCORAS est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Nocif si ingéré. Ne pas avaler.
3. Peut irriter la peau. Eviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Les applicateurs et autres personnes qui manipulent le produit, les manutentionnaires de la semence traitée doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques fabriqués avec toute matière imperméable (tels que le nitrile, butyle, néoprène et/ou avec une barrière stratifiée), un respirateur à masque filtrant N95 approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est correctement ajusté et des chaussures et des chaussettes.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer soigneusement l'équipement après l'usage.

PREMIER SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier avec ou entreposer près de la nourriture pour animaux ou pour humains, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour les Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins

Pour les Contenants Non-Recyclables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2022-1992
2022-06-23

[Brochure]

GROUPE	4	7	11	FONGICIDE
--------	---	---	----	-----------

VERCORAS^{MD} F3 Traitement des Semences

FONGICIDE
SUSPENSION CONCENTRÉE
COMMERCIAL

Pour utilisation comme traitement de semences chez les cultures du Sous-groupe de culture 20A Colza (incluant mais ne se limitant pas au canola, *Brassica juncea* et moutarde de type huile de canola)

PRINCIPES ACTIFS : Pyraclostrobine 16,7 g/L
Fluxapyroxad 16,7 g/L
Métalaxyl 13,3 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,007 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,007 %, du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,002 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00006 % comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,020%, du 2 bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0018% comme agents de conservation

Avertissement - contient l'allergène de soya

NO. D'HOMOLOGATION 33937

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT,
1-800-454-2673**

CONTENU NET : 1 L à 1 000 L

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifce A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

VERCORAS est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

VERCORAS F3 Traitement des Semences est un fongicide à large spectre qui procure un effet préventif sur la semence et une protection des plantules contre différents pathogènes sur la semence et dans le sol. Effectuez toutes les applications en respectant le mode d'emploi sur l'étiquette.

INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION

Pour une utilisation à la ferme et pour le traitement commercial (installations et traiteurs mobiles).

Une application uniforme sur la semence et un recouvrement complet de celle-ci sont nécessaires pour la sécurité de la semence et une protection supérieure contre les maladies. La semence devrait être saine et bien nettoyée avant le traitement.

Appliquez **VERCORAS F3 Traitement des Semences** en utilisant un équipement d'application de traitement de semences avec bouillie standard ou écoulement brumisation. Lorsqu'employé au taux recommandé, aucune coloration ou dilution avec de l'eau supplémentaire n'est requise, à moins qu'elle soit recommandée par le fabricant de l'équipement/machines d'application de traitement de semences. Veuillez consulter le fabricant de l'équipement d'application de traitement de semences pour plus de renseignements sur le mode d'emploi.

Ne pas laisser paître le bétail ni alimenter celui-ci dans les cultures traitées pendant 4 semaines après avoir planté.

RECOMMANDATIONS POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES

Culture	Maladies ciblées supprimées	Dose de produit utilisée en mL/ 100 kg de semences
Sous-groupe 20A : Sous-groupe Colza*, Incluant canola, <i>Brassica juncea</i> et moutarde de type huile de canola excluant la semence de lin	La pourriture de la semence, la fonte des semis et la pourriture des racines causées par <i>Fusarium spp.</i> transmis par le sol La pourriture de la semence, la fonte des semis et la pourriture des racines causées par <i>Rhizoctonia solani</i> transmis par le sol La pourriture de la semence et la fonte des semis causées par <i>Pythium spp.</i> transmis par le sol Contrôle de la jambe noire transmise par le graine or par le sol (<i>Leptosphaeria maculans</i>)** Contrôle de la tache alternarienne transmise par le graine or par le sol (<i>Alternaria spp.</i>)**	600

Culture	Maladies ciblées supprimées	Dose de produit utilisée en mL/ 100 kg de semences
<p>*Bourrache (<i>Borago officinalis</i>), Crambé (<i>Crambe hispanica</i>; <i>C. abyssinica</i>), Saliquier (<i>Cuphea hyssopifolia</i>), Vipérine (<i>Echium plantagineum</i>), Caméline (<i>Camelina sativa</i>), Vêlar d'Orient (<i>Conringia orientalis</i>), Lesquerelle (<i>Lesquerella recurvata</i>), Lunaire (<i>Lunaria annua</i>), Limnanthe (<i>Limnanthes alba</i>), Asclépiade (<i>Asclepias spp.</i>), Graine de moutarde (<i>Brassica hirta spp.</i>), Radis oléagineux (<i>Raphanus sativus var. oleiformis</i>), Graine de pavot (<i>Papaver somniferum L. subsp. somniferum</i>), Colza (<i>Brassica spp. et Brassica napus L.</i>), Sésame (<i>Sesamum indicum et S. radiatum</i>), Julienne des dames (<i>Hesperis matronalis</i>), cultivars et/ou hybrides de ces cultures</p> <p>**Pour la suppression des cultures de la famille de <i>Brassicaceae</i> (Crambé, Caméline, Vêlar d'Orient, Lesquerelle, Lunaire, Graine de moutarde, Radis oléagineux, colza y compris le canola, <i>Brassica juncea</i> et moutardes de qualité huile de canola, et Julienne des dames)</p>		

RESTRICTIONS D'EMPLOI

- Ne pas utiliser de semences traitées pour l'alimentation humaine et animale ou pour l'extraction d'huile.
- Ne pas entreposer **VERCORAS F3 Traitement des Semences** près de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.

VERCORAS F3 Traitement des Semences contient suffisamment de pigmentation pour colorer de façon évidente et enrober la semence traitée. Les règles relatives à la coloration des semences traitées imposées par la "Loi sur les semences" doivent être suivies à la lettre lors de l'utilisation de ce produit.

Lors de la plantation des semences traitées, une cabine planteur fermée est nécessaire en tout temps. Tous les travailleurs à l'extérieur de la cabine fermée doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques faits de matériaux imperméables (tels que le nitrile, butyle, néoprène et/ou une barrière stratifié), des chaussures et des chaussettes et un respirateur approuvé NIOSH avec une cartouche anti-vapeurs organiques et un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante NIOSH approuvée pour les pesticides.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES

LES SEMENCES TRAITÉES DOIVENT ÊTRE ÉTIQUETÉES COMME SUIT :

"Cette semence a été traitée avec du pyraclostrobine, fluxapyroxad et du métalaxyl. NE PAS l'utiliser pour l'alimentation humaine et animale ou pour l'extraction d'huile."

Lors de la manipulation des semences traitées, porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques fabriqués avec toute matière imperméable (tels que le nitrile, butyle, néoprène et/ou barrière stratifiée), un respirateur à masque filtrant N95 approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est correctement ajusté et des chaussures et des chaussettes.

Toxique pour les petits mammifères. Toutes les semences dispersées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou autrement nettoyées de la surface du sol.

Nettoyer très soigneusement la terrière qui a manipulé des semences traitées, avant de la réutiliser pour manipuler des semences commerciales ou des grains fourragers.

Les surplus de semences traitées ne doivent pas être entreposés là où il y a risque de mélange avec des semences non traitées.

Entreposer les semences traitées dans un endroit frais et sec.

Lors de la plantation des semences traitées, une cabine planteur fermée est nécessaire en tout temps. Tous les travailleurs à l'extérieur de la cabine fermée doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques faits de matériaux imperméables (tels que le nitrile, butyle, néoprène et/ou une barrière stratifié), des chaussures et des chaussettes et un respirateur approuvé NIOSH avec une cartouche anti-vapeurs organiques et un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante NIOSH approuvée pour les pesticides.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Mode d'action

VERCORAS F3 Traitement des Semences contient trois matières actives des différents groupes de fongicides qui ont des modes d'action distincts. Le pyraclostrobine est classé comme ayant le site d'action cible du groupe 11 des fongicides. Le fluxapyroxad est classé comme ayant le site d'action cible du groupe 7 des fongicides. Le métalaxyl est classé comme ayant le site d'action cible du groupe 4 des fongicides. En raison des petites quantités de **VERCORAS F3 Traitement des Semences** appliquées sur la semence qui sont relocalisées vers les parties supérieures de la plante et les modes d'action multiples, le potentiel de développement de la résistance est extrêmement faible. Les traitements de semences avec **VERCORAS F3 Traitement des Semences** peuvent être suivis par une utilisation foliaire et des directives de la gestion de la résistance des fongicides pour les utilisations foliaires qui contiennent les mêmes modes d'action tel que précisé sur les étiquettes respectives.

Gestion de la résistance

VERCORAS F3 Traitement des Semences renferme trois matières actives avec des modes d'action différents. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistant au **VERCORAS F3 Traitement des Semences** et à d'autres fongicides du groupe 4, 7 et 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder le développement de la résistance aux fongicides :

- Lorsque cela est possible, alterner le **VERCORAS F3 Traitement des Semences** avec différents groupes qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Utiliser des mélanges en réservoir avec un fongicide d'un groupe différent qui est efficace sur le pathogène cible lorsque cette utilisation est permise.
- L'utilisation de fongicide doit être basée sur un programme de gestion intégrée de la maladie qui comprend le dépistage, l'information historique lié à l'utilisation des pesticides et de la rotation des cultures et considère la résistance de la plante hôte, l'impact des conditions environnementales sur le développement de la maladie, les seuils de la maladie, ainsi que culturelle, biologique et autre pratiques de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour le développement de la résistance. Avertissez BASF Canada Inc. si une sensibilité réduite de l'agent pathogène au **VERCORAS F3 Traitement des Semences** est soupçonnée.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter le taux d'utilisation. Cesser l'utilisation de ce produit, et de passer à un autre fongicide ayant un site d'action différent, si disponible.
- Contactez votre spécialiste local ou à un conseiller agréé pour toute autre pesticide gestion de la résistance et/ou des recommandations de lutte intégrée pour les cultures et les agents pathogènes spécifiques.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et les petits mammifères. La semence traitée est toxique pour les petits mammifères.

Incorporer adéquatement la semence dans le sol. **NE PAS** servir la semence traitée comme aliment ou autrement exposer à la faune ou aux oiseaux domestiques. Si la semence traitée est déversée à l'extérieur ou dans des endroits accessibles aux oiseaux, nettoyez soigneusement ou enfouir pour empêcher une ingestion. Éliminer de façon appropriée tout surplus de semences traitées qui ne seront pas semés. **NE PAS** contaminer les réserves d'eau domestique ou d'irrigation, les lacs, les ruisseaux, les étangs ou tout autre étendue d'eau avec le produit chimique, des contenants usagés, la semence traitée ou les sacs dans lesquels on y a déposé celle-ci. **NE PAS** contaminer l'eau potable ou d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

La semence traitée non utilisée ou en surplus ne devrait pas être entreposée où il y a un risque de mélange avec de la semence non traitée.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Nocif si ingéré. Ne pas avaler.
3. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Les applicateurs et autres personnes qui manipulent le produit, les manutentionnaires de la semence traitée doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques fabriqués avec toute matière imperméable (tels que le nitrile, butyle, néoprène et/ou avec une barrière stratifiée), un respirateur à masque filtrant N95 approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est correctement ajusté et des chaussures et des chaussettes.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer soigneusement l'équipement après l'usage.

PREMIER SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.

2. Ne pas expédier avec ou entreposer près de la nourriture pour animaux ou pour humains, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour les Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins

Pour les Contenants Non-Recyclables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.